

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/02/2024

Référence
D05022024_001

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	26	27

Date de la convocation
30/01/2024

Date d'affichage
30/01/2024

Objet de la délibération
Acquisition d'un bien immobilier 52 rue nationale - Roumazières-Loubert

Vote
A la majorité
Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 06/02/2024

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024 et le 5 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, Mme LALIEVE Sandrine à Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FREDAGUE David

A été nommé(e) secrétaire : M. ARTAUD Jean-Michel

Madame la maire expose au conseil que les bâtiments sis 52rue nationale est à vendre. Cet ensemble immobilier situé rue nationale pourra accueillir un commerce après réhabilitation. Elle précise que sur le territoire de la commune, il n'y a plus de disponibilité pour répondre à la demande. Aussi, elle propose d'acquérir les parcelles AL15 d'une superficie de 2,23a, AL5 d'une superficie de 2,53a appartenant aux consorts Laboussole et la parcelle AL6 contenant des droits indivis détenus dans un passage pour une superficie totale de 2,17a pour un montant de 80 000€ auquel s'ajoute les frais d'honoraires d'agence pour 6 000€ et les frais d'acte.

Madame la maire demande l'approbation du conseil municipal pour l'achat de ces parcelles dans les conditions précitées.

Madame Sandrine LALIEVE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** l'acquisition des parcelles AL15 d'une superficie de 2,23a, AL5 d'une superficie de 2,53a appartenant aux consorts Laboussole et la parcelle AL6 contenant des droits indivis détenus dans un passage pour une superficie totale de 2,17a au prix de 86 000€ (frais d'honoraires d'agence compris), frais de notaire en sus.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
- **AUTORISE** madame la maire ou son 1er adjoint à maire à signer l'acte de vente qui sera passé en l'étude de maître LALIEVE et tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/02/2024

Référence
D05022024_002

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	26	28

Date de la convocation
30/01/2024

Date d'affichage
30/01/2024

Objet de la délibération
Autorisation de procéder au paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024

Vote
A la majorité
Pour : 26 Contre : 2 Abstention : 1

L' an 2024 et le 5 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, Mme LALIEVE Sandrine à Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FREDAGUE David

A été nommé(e) secrétaire : M. ARTAUD Jean-Michel

Madame la maire demande au conseil l'autorisation de créer une nouvelle opération « Bâtiment 52 rue nationale » et de procéder au paiement des dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024:

Fonction	Article	Opération	Libellé	Montant
020	2115	95	Bâtiment 40/42 rue nationale	1 100,00
020	2115	96	Bâtiment 52 rue nationale	90 000,00
020	2158	38	Matériel services techniques	1 520,00
322	2041582	84	Eclairage Public	21 336,07
020	2088	25	Equipement mairie	1 600,00
020	21838	24	Matériel informatique mairie	1 420,80
020	2158	27	Travaux d'aménagement du bourg de Suris	6,29

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 06/02/2024

Et

Publication ou notification du :

325	2128	72	Travaux plans d'eau de Peyras	38 000,00
020	21311	85	Bâtiment 5 rue des paleines	1 125,60
847	2152	38	Travaux de voirie	4 914,00
	TOTAL			161 022,76

La commission des finances consultée sur ce dossier a émis un avis favorable majoritairement.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **AUTORISE** la maire à créer l'opération 96 bâtiment 52 rue nationale.
- **AUTORISE** la maire à procéder au paiement des dépenses d'investissement ci-dessus,
- **PRECISE** que ces montants seront repris lors de l'élaboration du budget primitif 2024

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/02/2024

Référence
D05022024_003

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	26	29

Date de la convocation
30/01/2024

Date d'affichage
30/01/2024

Objet de la délibération
Autorisation de demander des subventions pour des projets d'investissement (Travaux dans les écoles)

Vote
A l'unanimité
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2024 et le 5 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, Mme LALIEVE Sandrine à Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FREDAGUE David

A été nommé(e) secrétaire : M. ARTAUD Jean-Michel

Madame la maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et une autre au titre de la DSIL pour réaliser des travaux dans les écoles de la commune de Terres-de-Haute-Charente. Le coût total estimatif HT de l'investissement est 47 738,45€ réparti de la façon suivante :

Nature des investissements	Montant HT	Montant TTC
Travaux école maternelle (crépis)	18 624,75	22 349,70
Etudes divers, suivi de chantier	2 000,00	2 400,00
Travaux école élémentaire (stores)	27 113,70	32 536,44
TOTAL	47 738,45	57 286,14

Le financement serait le suivant :

Nature des recettes	Montant de la dépense subventionnable	%	Subvention escomptée
Etat DETR	47 738,45	40	19 095,38
Etat DSIL	47 738,45	40	19 095,38
Total maître d'ouvrage (autofinancement)	47 738,45	20	9 547,69
Coût Total HT		100	

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 06/02/2024

Et

Publication ou notification du :

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération.
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 19 095,38€ représentant 40% du coût total HT des investissements auprès de l'Etat au titre de la DETR.
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 19 095,38€ représentant 40% du coût total HT des investissements auprès de l'Etat au titre de la DSIL.

AUTORISE le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

La Maire
Sandrine PRECIGOUT





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/02/2024

Référence
D05022024_004

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	26	28

Date de la convocation
30/01/2024

Date d'affichage
30/01/2024

Objet de la délibération
Autorisation de demander des subventions pour des projets d'investissement (Acquisition et réhabilitation d'un bien immobilier pour l'installation d'un commerce)

Vote
A la majorité
Pour : 26
Contre : 2
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 06/02/2024

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024 et le 5 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, Mme LALIEVE Sandrine à Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FREDAGUE David

A été nommé(e) secrétaire : M. ARTAUD Jean-Michel

Madame la maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'acquisition et réhabilitation d'un bien immobilier pour l'installation d'un commerce. Le coût total estimatif HT de l'investissement est 182 526€ réparti de la façon suivante :

Nature des investissements	Montant HT	Montant TTC
Acquisition (achat, frais d'agence et frais notariés)	83 500,00	83 500,00
Etude de faisabilité	2 000,00	2 400,00
Travaux (cf estimatif joint)	82 906,30	97 990,56
Frais demande urbanisme, appel d'offres)	3 316,26	3 979,50
Frais de maîtrise d'œuvre	5 803,44	6 964,13
SPS et bureau d'étude	5 000,00	6 000,00
TOTAL	182 526,00	200 834,19

Le financement serait le suivant :

Nature des recettes	Montant de la dépense subventionnable	%	Subvention escomptée
Etat DETR	182 526,00	40	73 010,40
Total maître d'ouvrage	182 526,00	60	109 515,60

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération.
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 73 010,40€ représentant 40% du coût total HT des investissements auprès de l'Etat au titre de la DETR.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/02/2024

Référence
D05022024_005

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	26	29

Date de la convocation
30/01/2024

Date d'affichage
30/01/2024

Objet de la délibération
Création d'un poste d'adjoint administratif 35/35e à compter 1er mars 2024

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2024 et le 5 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, Mme LALIEVE Sandrine à Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FREDAGUE David

A été nommé(e) secrétaire : M. ARTAUD Jean-Michel

Madame la maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif pour le service comptabilité.

Création	Quotité	Date d'effet
Adjoint administratif	35/35e	01/03/2024

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

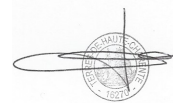
- **DECIDE** la création du poste conformément au tableau présenté.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 06/02/2024

Et

Publication ou notification du :

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/02/2024

Référence
D05022024_006

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	26	29

Date de la convocation
30/01/2024

Date d'affichage
30/01/2024

Objet de la délibération
Création et suppression de poste (avancement de grade) à compter du 1er mars 2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2024 et le 5 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, Mme LALIEVE Sandrine à Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FREDAGUE David

A été nommé(e) secrétaire : M. ARTAUD Jean-Michel

Madame la maire propose des avancements de grade qui nécessitent préalablement la suppression et la création d'un nouveau selon le tableau suivant :

Suppression	Quotité	Création	Quotité	Date d'effet
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	32/35e	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	32/35e	01/03/2024

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** la suppression et la création des postes conformément au tableau présenté.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 06/02/2024

Et

Publication ou notification du :

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

